



9 Place de la Maison des Activités  
Route de Fontaneilles  
12640 RIVIERE SUR TARN  
Tel : 05 65 59 80 74  
Fax : 05 65 59 80 75  
E-mail: [mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr](mailto:mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.rivieresurtarn.fr](http://www.rivieresurtarn.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE  
RIVIERE SUR TARN**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Jeudi 29 Juillet 2021  
à 18 H 30**

**Etaient présents** : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, MORIN Marie-Noëlle, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane.

**Excusés / Absents** : MM. Colette SEVERAC, BADAROUX Frédéric

**Pouvoirs** : M. David PORTALIER à Mme Pierrette PORTALIER  
M. Patrick SALSON à Mme Christiane GABRIAC

**Secrétaire de séance** : Mme MALIRAT Anaïs

*En préambule, Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Odile BLAYASSI et ses conditions de remplacement évoquée lors du précédent conseil, à avoir « le candidat suivant sur la liste, quel que soit le sexe, remplace automatiquement le conseiller démissionnaire. ». Les formalités nécessaires ont été effectuées en ce sens auprès de la Préfecture et c'est donc Mme Colette SEVERAC qui intègre le Conseil Municipal et prend place en fin de tableau.*

***Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour le rajout de deux points à l'ordre du jour :***

- *Cœur de village de Fontaneilles : Avenant n°2 au Marché de travaux*
- *Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux : convention avec le Parc*

***Accordé à l'unanimité.***

## **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

### **1/ SIEDA groupement de commande, modernisation et extinction de l'éclairage public**

Dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 12 048,30 Euros H.T. Une aide est apportée par le SIEDA de 30 % soit 3 614,00 €, le reste à charge de la Commune est de 10 843,96 € HT. La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 14 457,96 €
- de s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

A noter que le coût de l'opération est inférieur au montant prévu au budget afin de pouvoir dégager une somme permettant d'accomplir des travaux de modernisation du parc (remplacement par des LED sur les points lumineux les plus énergivores ou par secteur).

La question de la sécurité est abordée sur certains passages potentiellement « dangereux » (ex. escaliers) : des solutions pourront être envisagées au cas par cas (ex. : bandes réfléchissantes).

Le village de vacances n'est pas intégré au projet mais il est proposé le remplacement des luminaires par des ampoules LED, en attendant un éventuel renouvellement des lampadaires.

### ***2/ Boyne : honoraires architecte pour la création d'un espace de convivialité***

---

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre de village de Boyne suite à la réalisation des études topographiques, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la phase d'esquisses du projet et d'approuver le taux de rémunération de Mme Frédérique VERDIER, Architecte, fixé à 5,87% du montant HT des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

### ***3/ Secteur du Mouret : étude géotechnique dans le cadre d'acquisition de parcelles***

---

Suite à l'acquisition des parcelles AB 101 et AB 98 dans le cadre de l'aménagement du secteur du Mouret, il était convenu avec les propriétaires fonciers de la prise en charge par la commune de l'étude géotechnique sur ces deux parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le devis de la SAS I-TERRE pour un montant de 1 500,00 € HT (1 800,00 € TTC)

**Adopté à l'unanimité.**

### ***4/ Lotissement « Les Vergers du Mouret » : frais d'études géomètre Tranche T2***

---

L'ensemble des lots de la Tranche T1 du lotissement « les Vergers du Mouret » ayant été pourvus, la tranche T2 peut être engagée. Pour cela, Monsieur le Maire a demandé auprès des services de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses le reclassement de la zone concernée en AU1. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le cabinet de géomètres GRAVELLIER-FOURCADIER, en charge du projet, pour la réalisation de l'étude de la Tranche 2.

**Adopté à l'unanimité.**

## 5/ Acquisition de parcelle dans le cadre du plan d'alignement Rue de l'Amitié

Dans le cadre du plan d'alignement de la Rue de l'Amitié, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de 39 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 344, propriété de l'Indivision DARAGON au tarif de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 195 €. Frais d'acte et de géomètre à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ENFANCE, SANTE ET SOCIAL**

## 6/ Convention pour le socle numérique à l'Ecole primaire

Dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique, un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été lancé par le Ministère de l'Education. En concertation avec la Directrice de l'Ecole publique Marie Rouanet, la commune a déposé un dossier de candidature afin d'équiper l'école d'un point de connexion WIFI et de 10 tablettes numériques avec casques et logiciels pédagogiques, pour un montant total de 3 700 euros TTC. Le dossier de la commune a été retenu, et va bénéficier d'une subvention de l'Etat de 2 550 euros sous réserve de la signature de la convention par Monsieur le Maire qui doit être dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **TRAVAUX**

## 7/ SIEDA : Dissimulation des réseaux Rue de l'Amitié

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de la mise en souterrain du réseau électrique de la Rue de l'Amitié pour un coût estimé de 45 441,90 euros HT. La participation financière de la commune s'élèverait à 30% de cette somme soit 13 632,57 euros. La mise en souterrain du réseau de télécommunication représenterait un investissement de 39 569,25 euros HT sur lesquels la part restant à charge de la commune serait de 50% soit 19 784,63 euros.

Placé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, le remplacement des appareillages d'éclairage public, s'élève à 9 821,70 euros HT sur lequel une aide de 1 750 euros pourra être apportée par le SIEDA. Afin de faciliter la coordination des opérations, il est proposé de transférer au SIEDA de manière temporaire la compétence de maître d'ouvrage pour ce chantier. Il convient également de demander aux services du SIEDA la réalisation de l'étude et des travaux d'éclairage public dans le cadre d'une convention de délégation temporaire.

Afin que le SIEDA puisse faire engager l'étude définitive concernant la dissimulation des réseaux par l'entreprise titulaire du marché travaux de notre zone, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe sur les dispositions énoncées précédemment.

**Adopté à l'unanimité.**

### ***8/ Cœur de Village de Fontaneilles : Avenant N° 2 au Marché de Travaux***

---

Considérant qu'une partie des travaux d'aménagements du cœur de village de Fontaneilles a été confiée à l'entreprise Colas par l'intermédiaire d'un Marché Public notifié le 04 Mars 2020, il est nécessaire de signer un avenant au Marché, ayant pour but de valider les travaux supplémentaires qui ont consisté à raccorder les voies communales adjacentes aux espaces publics.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter l'avenant d'augmentation avec l'entreprise COLAS dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée pour un montant HT de 8 475.34 €. A noter que cela n'impacte pas le montant global de l'opération qui a été respecté, compte-tenu que des économies ont été réalisées sur d'autres postes (notamment la réalisation des blocs sanitaires réalisés par les agents communaux).

**Adopté à l'unanimité.**

### ***9/ Convention avec le PNRGC pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux***

---

Cette convention a pour objet, conformément à l'article L.5721-9 du CGCT de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services du Parc naturel régional des Grands Causses au profit de la commune, concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de rénovation énergétique de bâtiments publics et logements communaux de la commune de Rivière sur Tarn. Quatre bâtiments sont concernés : la gendarmerie, l'immeuble de l'ancienne poste, le presbytère de Boyne, le bâtiment comprenant le commerce et les 2 logements à Boyne.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de services, de verser la somme de 700 € TTC au Syndicat mixte du Parc pour la définition d'une stratégie de rénovation des bâtiments publics et des logements communaux et une option de 700 € TTC par bâtiment pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique.

**Adopté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

- **Sécurité Boyne** : le projet d'écluse pour faire ralentir la circulation au niveau du pont a été annulé car l'installation réalisée n'était pas conforme aux dispositions initialement prévues. Le projet devra être remis à l'étude d'une prochaine commission de sécurité et d'autres solutions pourront être envisagées (radars pédagogiques, panneaux clignotants...).
- **Sécurité rond-point de l'école** : Projet d'installation d'un système de feu vert récompense sur la RD907 afin de renforcer la sécurité au rond-point de l'école. Le projet est assez coûteux et un dossier global intégrant la sécurisation de Boyne citée précédemment devra être élaboré afin de solliciter le financement par le fond des amendes de police.
- **Habitation clandestine entre Boyne et Le Bourg** : des conseils vont être pris auprès des instances compétentes afin de pouvoir engager une procédure de régularisation.
- **Stérilisation des chats à Fontaneilles** : Marie-Noëlle MORIN a pu obtenir 10 bons de stérilisation auprès de la fondation Brigitte Bardot. Cinq chats ont été stérilisés, la deuxième partie est prévue en septembre.

*Fin de séance à 20 H 15.*

Le Maire,  
Christian FORIR

